



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation – Déploiement fibre optique chambre ORANGE rue du Général Leclerc : ARR 2025-08-29-108-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise EQUANS INEO rue Eugène Alphonse Beau de Rochas MONTBELIARD,
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout accident ou incident lors du tirage et raccordement de la Fibre Optique chambres F.T au 52 rue du général Leclerc et au 114 rue du général Leclerc à SELONCOURT -25230-

--- ARRÊTONS ---

ARTICLE 1 : Un tirage et raccordement de la fibre optique sur chaussée dans des fourreaux existant ORANGE avec ouverture des chambres existante FT et passage de câble optique vont avoir lieu 52 rue du Général Leclerc à Seloncourt et au n° 114 au niveau du rond-point. La circulation sera alternée par feux de chantier avec basculement de circulation sur chaussée opposée. La vitesse sera limitée à 30 Km/h dans la zone de travaux.

ARTICLE 2 : Par mesure de sécurité, le stationnement est interdit dans la zone de travaux qui se déroulera du 21 Septembre 2025 sur une durée de deux jours.

ARTICLE 3 : L'entreprise en charge des travaux EQUANS INEO devra placer les panneaux réglementaires au Code de la Route et sera mise en place par eux-mêmes et sous leur responsabilité, une semaine avant les travaux.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant se verra dresser un procès-verbal et le véhicule fera l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 29 août 2025

Pour le maire, l'Adjoint à la voirie et la circulation
Monsieur ROBERT Jean-Marc

